



Demission - contentieux avec employeur

Par **Thomas_27ans**, le **11/08/2012** à **09:14**

Bonjour,rnrnAvant tout, merci à ceux qui participeront à ce sujet.rnrnVoici ma situation :rnrnJ'ai remis une lettre de demission à mon patron en main propre et une autre envoyée en A/R, qu'il va recevoir en début de semaine prochaine.rnrnComme convenu, je suis employé et présent dans l'entreprise depuis moins d'un an, je lui ai expliqué que je ferai mon mois de préavis, et qu'après je quitterai l'entreprise.rnrnProblème, mon employeur est devenu furieux, en apprenant la nouvelle et m'a dit de plus remettre les pieds dans la boîte, sinon "j'aurais des problèmes".rnrnOr il me semble que, si je n'effectue pas mon mois de préavis, je risque d'être en faute, et je devrais lui payer des indemnités.rnrnJ'ai prévu de me rendre sur mon lieu de travail, dès Lundi, comme prévu, en présence d'un témoin. Mais j'appréhende grandement, car je sais que mon employeur est impulsif, voir même violent, et m'a remise de démission ce vendredi, n'a fait que confirmer ma crainte.rnrnQue dois-je faire, s'il refuse que je vienne travailler et s'il me menace à nouveau ? [en espérant que je ne pas subisse pas de violence]rnrnMerci encore pour vos réponses. =)

Par **DSO**, le **12/08/2012** à **14:29**

Bonjour,rnrnIl faudra faire attester le témoin de ce qu'il aura vu et entendu. rnrnVous devrez faire une main curante au commissariat ou la gendarmerie de votre domicile, et envoyer un courrier RAR à votre employeur mentionnant ce qui se sera dit, et d'indiquer dans ce courrier que compte tenu qu'il est le seul responsable de la non-réalisation du préavis, il devra par conséquent vous le rémunérer.rnrnCordialement,rnDSO